

# Convention nationale de la CCEF : l'interprofessionnalité en action pour mieux servir les enjeux économiques en France

Le 1<sup>er</sup> décembre dernier a eu lieu la convention annuelle nationale de la CCEF (Compagnie des Conseils et Experts Financiers). Une centaine d'adhérents, de différentes professions réglementées pour la plupart, se sont réunis dans les salons de la Maison des arts et métiers, pour assister aux travaux. Moments choisis...

**10** h... Après que le président de la CCEF, Jean-Philippe Bohringer, eut ouvert la convention, le notaire Eric Guiard exposa les conséquences des lois de finances 2011 et 2012 sur le patrimoine des contribuables. « Comme chaque année, en automne, il y a le prix Goncourt, le guide Michelin et puis, beaucoup moins sympathique, la loi de finances », s'amusa-t-il avant d'expliquer que la crise financière et la nécessité de trouver de nouvelles recettes ont eu raison de la grande réforme fiscale tant attendue. « Où trouver de l'argent ? Et bien c'est chez vous, chez moi, bref chez les particuliers », déclara-t-il sans artifice. Sa présentation fut articulée autour de trois parties : la première consacrée à la disparition du bouclier fiscal, la deuxième à la transmission à titre gratuit, qu'il s'agisse de succession ou de donation, et la troisième aux plus-values.

Après une séquence consacrée au démarchage, puis à l'acte d'avocat et enfin à l'expertise, Christiane Féral-Schuhl, bâtonnier désigné du barreau de Paris, vint clore cette matinée en évoquant, notamment, l'interprofessionnalité : « Cet enjeu de l'interprofessionnalité, ce n'est pas un sujet à la mode, c'est une réalité », expliqua-t-elle. « Nous avons un dénominateur commun, c'est notre déontologie. » Elle rappela la nécessité de respecter certaines bornes : « Ne grignotons pas sur le terrain de l'autre ; nous devons travailler ensemble et lutter contre les braconniers du droit et du chiffre. Ceci nous oblige à nous réinventer avec, par exemple, la signature électronique. Les experts-comptables s'en sont pourvus ».

L'après-midi fut agrémenté de deux tables rondes. La première sur le métier de conseil en gestion de patrimoine, suite au rapport de Louis Giscard d'Estaing, qui honora les travaux de sa présence. La seconde eut pour thème « notation et crise de liquidité », avec une intervention vidéo du commissaire européen chargé du marché intérieur et des services, Michel Barnier. Celui-ci exposa, durant une dizaine de minutes, les moyens mis en œuvre par la Commission européenne pour contribuer au financement et au développement des TPE et des PME. Pour ce faire, trois leviers principaux sont sollicités : le premier concerne les mesures d'aide au financement à proprement parler, et notamment les financements bancaires avec la directive CRD4, le capital-risque et l'accès aux marchés financiers. Le deuxième levier tient à la protection des investisseurs, notamment par la révision de la directive MIF et les mesures concernant les conseils en investissement financier. Le troisième et dernier concerne l'audit des PME et la révision de la directive éponyme suite aux recommandations du G20.

Au cours des débats, Gérard Rameix, Médiateur du crédit, s'est voulu rassurant : « C'est vrai que l'on redoute un resserrement de crédit de la part des banques. Aujourd'hui, il est à peine visible. Leur problème va probablement être les crédits longs, qui leur coûtent cher. Mais elles ont aujourd'hui un discours serein : on maintiendra le service à la clientèle d'entreprise. » Les derniers mots reviendront à Agnès Bricard, rendant compte du travail actuel



des experts-comptables : « Nous souhaitons promouvoir une liste spéciale qui regrouperait les experts-comptables salariés exerçant en entreprise. Une manière d'étendre le rayonnement de notre profession et de sécuriser les entreprises à travers l'éthique que s'engagerait à respecter l'expert-comptable salarié en entreprise. On pourra s'inspirer du Code de déontologie de l'IFAC, volet 3, auquel a adhéré le Conseil Supérieur de l'Ordre en 2009. »

S'agissant de l'aide au financement, la présidente rappela que le Conseil Supérieur a conclu des partenariats avec les banques pour les crédits de moins de 25 000 €, afin de simplifier et accélérer les procédures de traitement des dossiers. Et de conclure « notre marque « Expert-Comptable », nous souhaitons la valoriser ». ■